

SEANCE DU 13 février 2014

L'an deux mil quatorze, le treize février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Hollner, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjointes et Conseillers Municipaux : Charles Volgringer 1^{er} adjoint, Daniel Reinhart 2^{ème} adjoint, Etienne Bohner, Gérard Bokan, Jean-Claude Heitz, Rémy Staebel.

Membres absents :

Avec excuses : Christophe Marxer, Colette Wicker, Murielle Wicker.

Sans excuses : Patrick Nonnenmacher

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2013
3. Adoption du compte administratif communal de l'exercice de 2013
4. Adoption du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice de 2013
5. Compte de gestion de la commune de l'exercice de 2013
6. Compte de gestion du service de l'assainissement de l'exercice de 2013
7. Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice de 2013
8. Affectation du résultat d'exploitation du service de l'assainissement de l'exercice de 2013
9. Budget primitif de la commune de l'exercice de 2014
10. Budget primitif du service de l'assainissement de l'exercice de 2014
11. Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2014
12. Participation pour raccordement au réseau d'assainissement (égout)
13. Fixation du taux de la redevance de l'assainissement de 2014
14. Tarifs applicables au columbarium
15. Tarification des concessions au cimetière communal
16. Tarification des tombes à urnes dans le cimetière communal

N°001/2014 Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Etienne Bohner.

N°002/2014 Approbation du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2013

Le procès verbal de la séance du 21 novembre 2013

N°003/2014 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2013 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Volgringer Charles, délibérant sur le compte

administratif de l'an 2013 de la Commune dressé par M. Jean-Claude HOLLNER Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2013 se résumant comme suit

Section de fonctionnement.

Mandats émis	:	129 750,79 €
Titres émis	:	166 654,74 €
Excédent antérieur	:	154 389,06 €
Excédent de clôture	:	191 293,01 €

Section d'investissement.

Mandats émis	:	18 809,76 €
Déficit antérieur	:	35 004,54 €
Titres émis	:	6 530,63 €
Affectation	:	35 004,54 €
Déficit de clôture	:	12 279,13 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°004/2014 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du service de l'assainissement de l'exercice 2013 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Volgringer Charles, délibérant sur le compte administratif du Service de l'assainissement de l'an 2013 dressé par M. Jean-Claude HOLLNER, maire, après s'être fait présenté le budget primitif du Service de l'assainissement.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif du service de l'Assainissement de l'an 2013 se résumant comme suit :

Section d'investissement.

Dépenses d'investissement	:	1 170,83 €
Recettes d'investissement	:	1 440,56 €
Résultat antérieur	:	6 725,25 €
Résultat de clôture	:	6 994,98 €

Section d'exploitation.

Dépenses d'exploitation	:	19 327,93 €
Recettes d'exploitation	:	18 927,88 €
Résultat antérieur	:	23 763,28 €
Résultat de clôture	:	23 363,23 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°005/2014 COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2013 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2013, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°006/2014 COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2013 de l'assainissement dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2013, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°007/2014 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2013

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Claude HOLLNER, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 191 293,01 € affecte 179 013,88 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 12 279,13 € à l'apurement du déficit (c/1068).

N°008/2014 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Claude HOLLNER, maire, après avoir entendu le compte administratif du Service de l'assainissement de l'exercice 2013, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 23 363,23 € affecte 23 363,23 € à l'excédent d'exploitation reporté (c/002).

N°009/2014 BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'exercice 2014.
Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget primitif se résumant comme suit.

Section de fonctionnement

Dépenses	:	293 393,00 €
Recettes	:	114 380,00 €
Excédent reporté	:	179 013,00 €

Section d'investissement

Dépenses	:	149 993,00 €
Déficit reporté	:	12 280,00 €
Total des dépenses	:	162 273,00 €
Recettes	:	149 993,00 €
Affectation	:	12 280,00 €
Total des recettes	:	162 273,00 €
Budget en équilibre.		

N°010/2014 BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif du Service de l'assainissement de l'an 2014.

Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget primitif se résumant comme suit.

Section d'exploitation.

Dépenses d'exploitation :	40 030,00 €
Total des dépenses :	40 030,00 €
Recettes d'exploitation :	16 667,00 €
Excédents antérieurs :	23 363,00 €
Total des recettes :	40 030,00 €

Section d'investissement.

Dépenses	:	24 524,00 €
Total des dépenses	:	24 524,00 €
Recettes	:	17 530,00 €
Excédents antérieurs	:	6 994,00 €
Total des recettes	:	24 524,00 €
Budget en équilibre		

N°011/2014 DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014

- Pour la taxe d'habitation	:	11,96 %
- Pour la taxe foncière bâtie	:	14,00 %
- Pour la taxe foncière non bâtie	:	54,08 %

N°012/2014 PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT (Egout)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :
décide de fixer, pour toutes les autorisations de sols (permis de construire etc ...) déposés à compter du 1^{er} avril 2014, la participation de raccordement au réseau d'assainissement à 300 €.

Le Conseil demande que cette taxe soit révisée chaque année lors du vote du budget primitif.

N°013/2014 FIXATION DU TAUX DE LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal au vu des propositions budgétaires de l'an 2014 décide :

- de fixer la redevance d'assainissement à 1,30 € le m3 sur les prélèvements d'eau.
- de faire établir le rôle de l'exercice 2014 par le Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

N°014/2014 TARIFS APPLICABLES AU COLUMBARIUM

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs comme suit :

Années	Tarifs
30 ans	500 €
20 ans	400 €
15 ans	300 €

N°015/2014 TARIFICATION DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande à ce que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification suivante :

a) tombe pour adultes :

1 place pendant 15 ans :	45 €
1 place pendant 30 ans :	55 €
2 places pendant 15 ans :	90 €
2 places pendant 30 ans :	110 €

4 places pendant 15 ans :	180 €
4 places pendant 30 ans :	220 €
6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

b) tombes pour enfants :

1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	40 €

N°016/2014 TARIFICATION DES TOMBES A URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Il appartient au Conseil Municipal d'Altenheim de délibérer annuellement sur les tarifs des tombes à urnes, soit :

- pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €
- pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €
- pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

Au vu de ces tarifs, le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable.

Délibéré les jour et an susdits

La séance est levée à vingt-et-une heure quarante cinq minutes.

Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Claude Hollner
Maire,

Charles Volgringer
1^{er} Adjoint,

Daniel REINHART
2^{ème} adjoint,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,

Jean-Claude HEITZ
Conseiller,

Christophe MARXER
Conseiller,
Abs. avec excuses

Patrick NONNENMACHER
Conseiller,
Abs. sans excuses

Colette WICKER
Conseillère,
Abs. avec excuses

Murielle WICKER
Conseillère,
Abs. avec excuses

Rémy STAEBEL
Conseiller.

